

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1958

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1958

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Guillaume DE TARDE

Administrateur-Directeur Général :

M. Henri GILET

Administrateurs :

MM. George ASEMAT

Georges CHARRERON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Henri MANTRAND

Claude PORTUGAL

Alfred POSE

Julien RACAMOND

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Directeur Général :

M. Henri GILET

Directeur Général Adjoint :

M. Pierre CHEVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1958

Messieurs,

De grands changements se sont accomplis dans l'ordre politique en 1958 : la Constitution adoptée le 28 Septembre a donné aux Français des institutions nouvelles et tracé le cadre de la Communauté qui, au sein d'une association librement consentie, unit les peuples d'Outre-Mer à la Métropole.

Dans le domaine économique, l'action engagée à la fin de 1957 pour réduire le déficit extérieur et défendre la monnaie a été poursuivie. Les résultats obtenus constitueraient à eux seuls un bilan honorable ; mais le fait marquant de l'année 1958 est sans aucun doute l'intervention, dans les derniers jours de Décembre, d'un ensemble de mesures qui composent un véritable programme de remise en ordre des finances et de l'économie françaises. Par leur ampleur, par les disciplines et les sacrifices qu'elles exigent, les décisions prises ont eu sur l'opinion un retentissement profond. Mettant au premier plan la lutte contre l'inflation, elles tendent à permettre à la France de mener à bien, dans la stabilité monétaire restaurée, les travaux d'équipement dont dépend son avenir économique ; une fois passée la période d'austérité, l'amélioration des niveaux de vie dans la Métropole et dans les pays associés pourra se poursuivre sans que la prospérité soit sous la menace constante d'un épuisement des réserves de change ou subordonnée à l'octroi de concours étrangers.

Deux ordres de faits, d'une importance particulière, ont contribué à orienter l'action préparatoire conduite en cours d'année et les décisions qui en ont été l'aboutissement : la nécessité d'ouvrir plus largement, au 1^{er} Janvier 1959, nos frontières douanières, et l'évolution défavorable de l'économie française.



L'année 1958 a constitué une sorte de veillée d'armes du Marché Commun. Les Pouvoirs Publics, qui avaient pris la décision d'exécuter ponctuellement les obligations du Traité de Rome, en dépit de la situation financière assez précaire, ont dû affronter un autre problème : celui de la zone de libre-échange. Il n'a pas été possible, au cours des multiples négociations menées à ce sujet, d'aboutir à un accord sur une formule associant aux pays de la Communauté Économique Européenne la Grande-Bretagne et les autres nations de l'O.E.C.E. Comment supprimer les différenciations commerciales entre les pays membres de la Communauté

Européenne et les pays tiers, alors que ce régime de préférence est inséparable de l'ensemble des engagements que comporte le Traité ? Cette difficulté fondamentale n'a pu être surmontée. Mais d'autres formules, ne se heurtant pas à la même incompatibilité, peuvent être recherchées, en vue de maintenir et même de renforcer les liens commerciaux avec les autres pays de l'O.E.C.E. Un problème analogue se posera d'ailleurs pour les relations avec l'ensemble des pays adhérents à l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.).

Les entreprises françaises se sont attachées, pour le présent, à préparer leur entrée dans le Marché Commun. La campagne d'information et d'éducation menée avec persévérance par les Commissariats au Plan et à la Productivité n'a pas cessé d'appuyer leurs efforts. Les tendances à la concentration et à la spécialisation qui se manifestaient déjà depuis plusieurs années dans de nombreuses industries se sont poursuivies. Ces progrès ont été complétés par des prises de contact avec les marchés et les concurrents européens : les liens commerciaux, financiers ou industriels qui se nouent ainsi par delà les frontières contribuent non seulement à améliorer la position propre des entreprises participantes, mais encore à renforcer, comme le veut le Traité de Rome, la cohésion et la vigueur de l'économie européenne.

L'intérêt croissant des producteurs français pour les échanges internationaux a été stimulé en 1958 par le retournement de la conjoncture économique. Sans doute, l'indice d'ensemble de la production industrielle a encore marqué en France une hausse de 6%, alors que le progrès n'était que de 1,5% en Allemagne et que l'on enregistrait une diminution de 2,6% en Grande-Bretagne et de 5,6% aux États-Unis. Cependant, à mesure que les mois s'écoulaient, l'expansion s'est ralentie de plus en plus dans notre pays, tandis qu'à l'Étranger, au contraire, la récession tendait à s'atténuer et même, aux États-Unis, finissait par disparaître complètement. Durant le premier trimestre de 1958, l'augmentation de la production industrielle par rapport au premier trimestre de 1957 était de 11,9% en France, en regard d'une augmentation de 3,5% en Allemagne, de 1,7% au Royaume-Uni et d'une diminution de 10% aux États-Unis. Mais en Décembre l'indice français accusait pour la première fois une baisse, alors qu'aux États-Unis on constatait une reprise de 8% ; d'autre part, la récession britannique devenait moins forte durant les derniers mois, et l'expansion allemande, à peu près arrêtée au milieu de l'année, se manifestait de nouveau. Ainsi, dans le moment même où les ventes devenaient plus difficiles pour les producteurs français sur le marché intérieur, la reprise de l'activité à l'Étranger ouvrait des perspectives plus favorables à nos exportations.



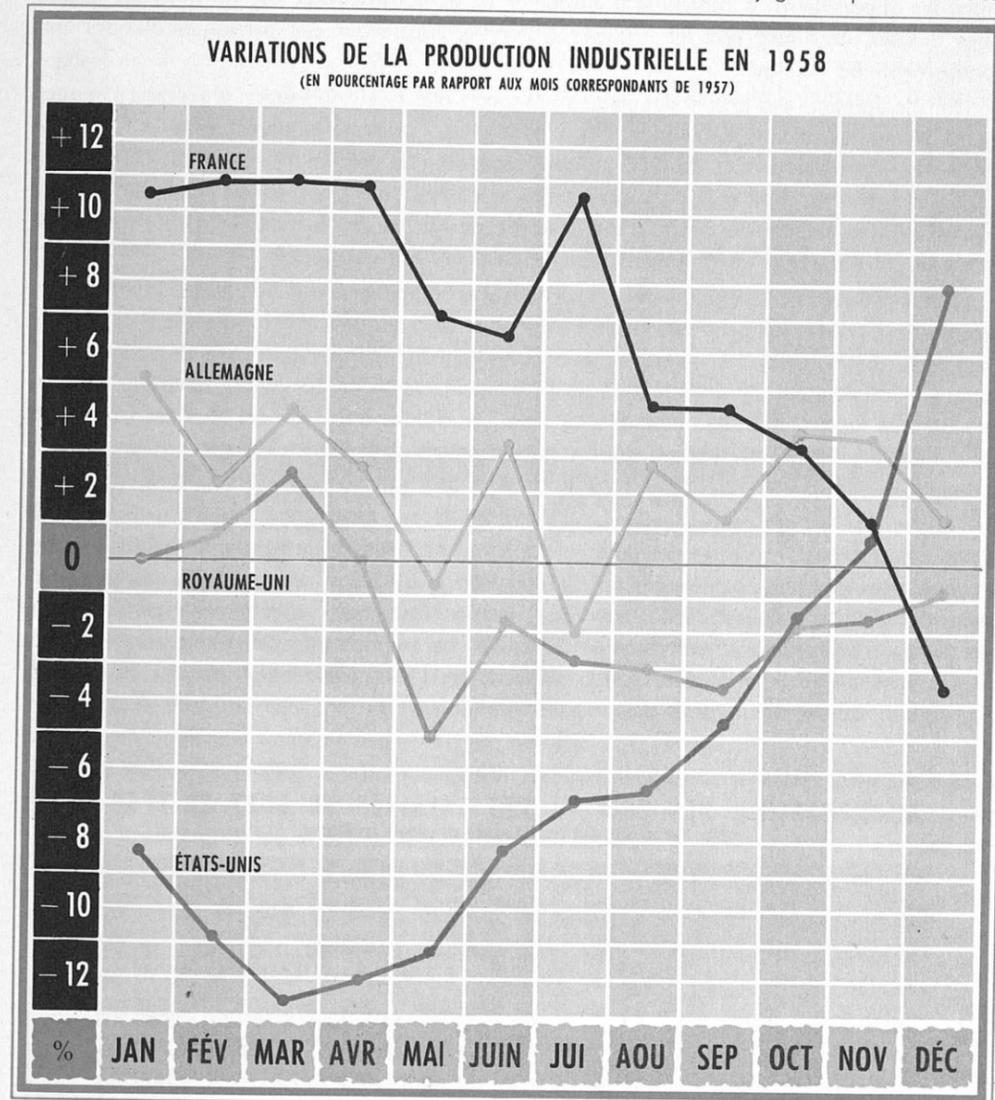
Aidés, dans une certaine mesure, par l'évolution de la conjoncture, les Pouvoirs Publics se sont appliqués à faire baisser la tension inflationniste et à rétablir l'équilibre des échanges extérieurs.

La politique de restriction du crédit inaugurée en 1957 par l'abaissement des « plafonds » d'escompte, l'élévation des « planchers » de Bons du Trésor et le relèvement des taux de la BANQUE DE FRANCE, a été complétée, dès le mois de Février 1958, par une mesure rigoureuse : la limitation des encours de crédit à l'économie, qui interdisait aux banques de dépasser — avec une exception en faveur des opérations d'exportation — le volume des crédits consentis à la fin de 1957.

Cette mesure, qui touchait aussi bien les crédits à moyen terme d'équipement que les crédits à court terme, a pleinement atteint son but en constituant un frein très efficace au développement des moyens de paiement. Ce n'est que durant le second semestre, avec l'apparition de certains phénomènes de récession, que fut un peu atténuée la sévérité de ces restrictions : quelques

facilités furent accordées pour les ventes à tempérament et le taux de l'escompte de la BANQUE DE FRANCE fut abaissé de 5 à 4,5%.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attaché, dans le courant de l'année 1958, à limiter le montant de l'impasse budgétaire à 600 milliards, niveau maximum jugé compatible avec les



ressources à attendre de l'épargne. Par l'émission d'un emprunt d'État, qui a fourni au Trésor près de 300 milliards d'argent frais, par le prélèvement d'une cinquantaine de milliards d'impôts nouveaux, par un effort constant de compression des dépenses budgétaires, les Pouvoirs Publics ont pu éviter un recours excessif aux avances de la BANQUE DE FRANCE. Celles-ci n'ont augmenté que temporairement pour faire face à de courtes difficultés de trésorerie.

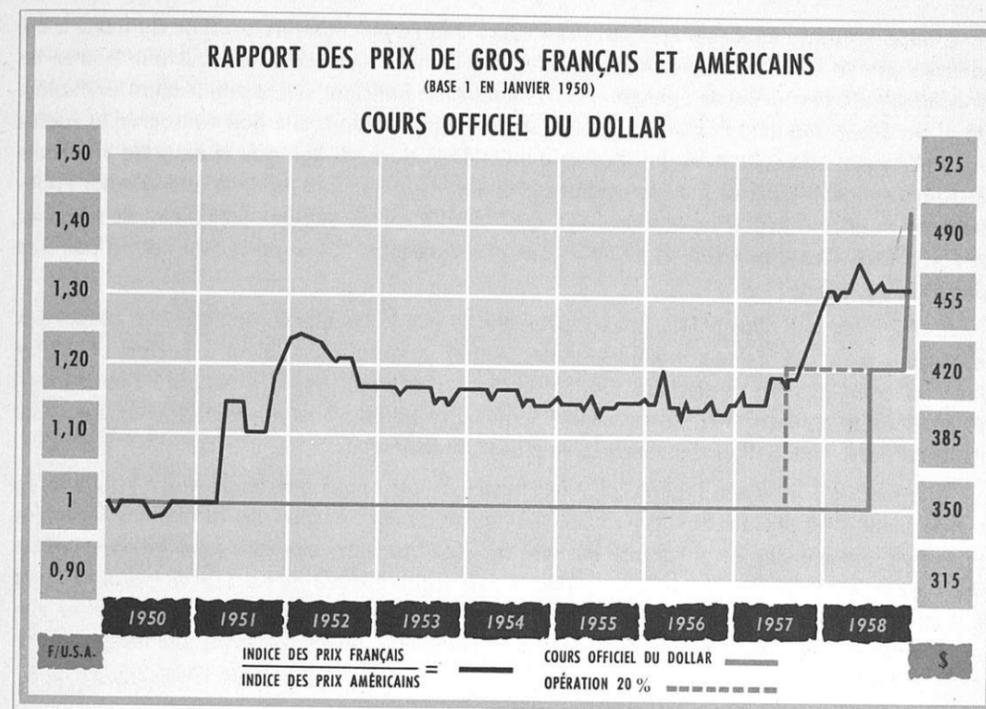
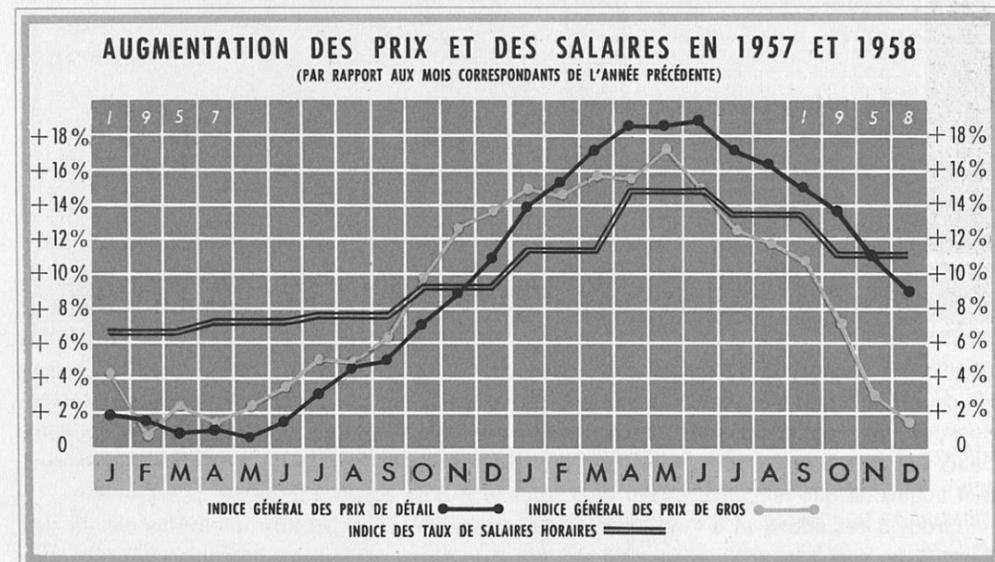
Grâce à ces efforts et à l'influence déflationniste de la conjoncture internationale, la stabilisation des prix a été progressivement réalisée et un grand pas fait vers l'équilibre des échanges

extérieurs. Le déficit mensuel du commerce avec l'Étranger, qui atteignait plus de 40 milliards de francs en moyenne durant le premier semestre, est revenu peu à peu à un niveau beaucoup plus bas : 26,5 milliards durant le troisième trimestre et 7,2 milliards seulement durant le quatrième trimestre. Cette amélioration, due aussi bien à l'accroissement des ventes qu'à la diminution des importations, a contribué à entretenir un climat favorable sur les marchés de l'or et des devises, de même que les mesures d'amnistie fiscale qui ont provoqué d'importants rapatriements de capitaux.

Dans le domaine des prix et des salaires, le même effort de stabilisation a précédé l'établissement des nouveaux taux de change. Les prix de gros, qui avaient augmenté de 15% l'année précédente, n'ont guère varié en 1958. La hausse des prix de détail était encore de 7% pendant le premier semestre, mais a disparu presque complètement dans la seconde partie de l'année. De son côté, l'augmentation des salaires horaires, de l'ordre de 8 à 10% en moyenne pour l'ensemble de l'année, s'est fortement ralentie au cours des derniers mois.

Cette politique et ces résultats ont préparé les voies au programme de plus large envergure lancé en fin d'année. Ce programme peut s'analyser en quelques articles essentiels : équilibre budgétaire, financement des investissements par l'épargne, remise en ordre des prix et des changes — moyennant une dévaluation de 15% — libération du commerce extérieur et rétablissement de la convertibilité monétaire externe. Les actions engagées sur tous ces fronts, qui se commandent les uns les autres, composent un ensemble indissociable.

L'allègement des dépenses de l'État ne pouvait être obtenu que par une diminution des subventions, car le coût des opérations militaires en Algérie continue à peser lourdement sur les finances publiques, et une réforme administrative, génératrice de substantielles économies, ne peut être qu'une œuvre de longue haleine. La réduction des subventions impliquait un rajustement des prix : la libération des échanges, conformément aux engagements pris avec les pays du Marché Commun et avec ceux de l'O.E.C.E., permet de s'opposer à une montée excessive des prix intérieurs et la dévaluation du franc rend plus compétitifs nos prix de vente à l'exportation, même compte tenu des hausses inévitables.



L'alignement monétaire a rendu possible un assouplissement du contrôle des changes, indispensable au moment où d'importantes mesures de convertibilité étaient prises à l'Étranger et notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne. Ainsi doivent se poursuivre les mouvements d'importation de capitaux et de déthésaurisation de l'épargne française, grâce auxquels les crédits publics pourront être relayés dans le financement des investissements ; on peut en attendre une nouvelle diminution des charges de l'État.

Pour éviter, dans l'immédiat, de ralentir l'exécution des programmes d'équipement et pour soutenir l'activité économique, la participation du budget de 1959 aux dépenses d'investissement a été maintenue et même accrue ; des instructions ont été données pour que ces programmes soient immédiatement engagés. Afin de favoriser l'investissement privé, les autorités monétaires ont décidé de mettre fin à la limitation des encours de crédit à l'économie et d'accueillir plus largement les demandes de prêts à moyen terme ; en même temps, le taux de l'escompte a été ramené de 4,5 à 4,25% et certaines commissions bancaires ont été abaissées.

S'il est encore trop tôt pour apprécier les résultats de ce plan, l'on peut du moins penser que son application a favorablement débuté. Des inquiétudes subsistent : malgré les précautions prises dans le domaine du budget et du crédit, le risque d'un fléchissement de l'activité ne peut être encore définitivement écarté. En revanche, après trois mois, l'évolution des prix n'est pas alarmante ; bien qu'elle n'ait sans doute pas fini d'enregistrer les incidences, directes ou indirectes, des mesures financières et monétaires, aucun facteur d'accélération ne paraît s'exercer. Les tendances de l'épargne paraissent bonnes. Pour la première fois depuis la guerre, après une dévaluation, les cours de l'or et des devises se sont établis aux environs des nouvelles parités officielles. Il semble bien que, dans tous les milieux, une large partie du public ait conscience de la nécessité des sacrifices à consentir pour assurer au pays la stabilité monétaire qui lui a fait si longtemps défaut.

L'importance qu'attachent les Pouvoirs Publics à la restauration du prestige du franc a été marquée par la création d'une nouvelle unité monétaire. Cette décision, qui doit entrer en application dans le courant de l'année 1959, a pu paraître anticiper sur la stabilisation souhaitée. Elle a, au début, inquiété l'opinion ; mieux comprise aujourd'hui, elle doit consacrer le succès de l'expérience. La prohibition des clauses d'indexation dans les contrats et dans les emprunts vise apparemment le même but ; la confiance restaurée conduira le public à abandonner spontanément — et sans regret — une pratique qui n'était inspirée que par un réflexe de défense, mais peut-être n'est-il pas inutile, au cours des premiers mois, d'y suppléer au besoin par une interdiction formelle.

Il ne faut du reste pas oublier qu'en même temps que la confiance, devront être réappries les disciplines qu'impose une monnaie stable. Depuis vingt ans, l'inflation a parfois effacé ou limité les conséquences de gestions malheureuses. La stabilité, qui fera renaître l'abondance des capitaux et donnera aux entrepreneurs le bénéfice de puissants moyens d'expansion, leur imposera aussi l'obligation d'assumer pleinement leurs risques.

Une monnaie forte est d'autant plus nécessaire à notre pays que la structure politique de la zone franc s'est profondément modifiée. A l'heure où sont érigées les institutions fédérales qui remplacent dans la Communauté les liens d'allégeance par une libre association, et alors que la zone compte plusieurs États indépendants, le franc devient l'un des principaux facteurs de cohésion du nouvel édifice. Son pouvoir d'attraction, comme, à l'inverse, les difficultés que peut susciter la conduite de la politique monétaire commune, dépendent dans une large mesure de sa stabilité.



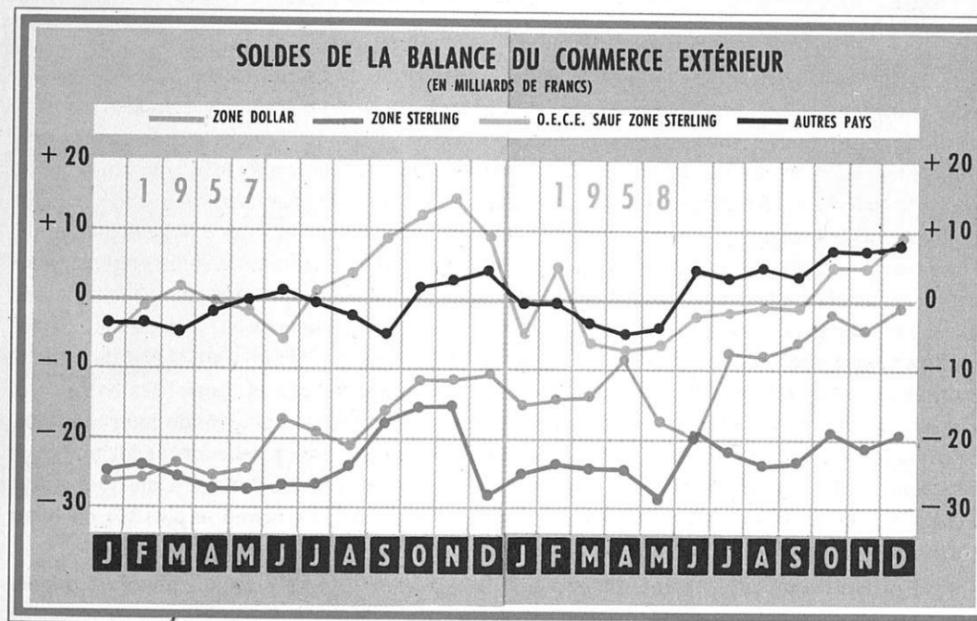
Un fait d'une importance primordiale pour l'avenir de la balance commerciale de la zone franc a été enregistré en 1958 : la confirmation des promesses du sous-sol saharien. Nos échanges dans le secteur de l'énergie, jusqu'ici fortement déficitaires, pourront s'en trouver, d'ici peu d'années, à peu près équilibrés.

L'effort de prospection mené au Sahara a répondu, en effet, aux espoirs les plus audacieux qui aient été formulés après les premières découvertes. Aussi bien dans les régions d'Edjélé et de Tiguentourine qu'autour d'Hassi-Messaoud, les gisements d'hydrocarbures paraissent d'une importance considérable : l'estimation officielle des réserves est maintenant de plusieurs centaines de millions de tonnes récupérables. De plus, les ressources en gaz naturel permettront à la fois d'alimenter le complexe sidérurgique qui doit être construit à Bône, d'approvisionner en énergie les autres industries algériennes et d'exporter vers l'Europe plusieurs milliards de mètres cubes de gaz par an. Les travaux gigantesques qui seront entrepris exigeront un très grand effort financier, mais leur rentabilité est assez élevée pour attirer des capitaux privés, français et étrangers. Trois ordonnances, dont l'ensemble constitue le « Code pétrolier saharien », ont fixé le régime juridique et fiscal de ces investissements. L'intérêt manifesté par les grandes compagnies internationales montre que la France trouvera aisément les concours nécessaires.

La production, qui atteindra sans doute 20 millions de tonnes dès 1962, compte tenu des gisements de la Métropole et de l'Afrique Noire, ne pourra vraisemblablement pas, pour des raisons techniques et économiques, se substituer entièrement aux autres sources d'approvisionnement et amènera la France à rechercher des débouchés à l'exportation. Le développement de l'industrie du raffinage dans les autres pays européens, moins rapide au lendemain

de la guerre, s'est accentué depuis quelques années : s'il ne met pas en danger les débouchés actuels de nos producteurs, il en limite à présent l'extension. Trente millions de tonnes ont été traitées en 1958 dans les raffineries françaises, ce qui représente une augmentation de 20% seulement en trois ans. Le ralentissement du progrès se fait sentir aussi dans le domaine de la consommation intérieure. Celle-ci n'a été que de 19,1 millions de tonnes, alors qu'en 1955, dernière année dont les résultats n'aient pas été faussés par les répercussions des événements de Suez, elle s'élevait déjà à 15,8 millions de tonnes. De plus, à la fin de 1958, le niveau des ventes tendait à baisser. On peut penser qu'il s'agit là des effets conjugués d'un début de récession et d'une aggravation de la fiscalité et que la consommation nationale ne tardera pas à s'accroître de nouveau. Mais elle laissera, sur la production escomptée dans quelques années, de très larges marges disponibles pour des ventes à l'Étranger de produits raffinés et de produits bruts.

Les gisements métropolitains de gaz naturel contribueront, de leur côté, à couvrir nos besoins d'énergie. La mise en place des installations se poursuit. Le pipe-line conduisant le gaz de Lacq à Nantes est maintenant achevé et ceux qui approvisionneront les régions de Lyon et de Paris sont en cours de construction. La production a été portée, en 1958, de 500 millions à 1 milliard de mètres cubes et elle sera au moins doublée cette année.



Sans être appelées à un tel développement, les autres sources d'énergie conservent toute leur importance et si l'industrie lourde, principale cliente, bénéficie de nouvelles commandes, il est permis d'espérer que l'activité se maintiendra à un niveau satisfaisant. Les houillères, qui connaissent déjà, au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, un régime de libre concurrence, ont augmenté légèrement leur production portée, en 1958, à 57,7 millions de tonnes contre 56,8 millions de tonnes en 1957. L'ensemble des stocks sur le carreau des mines est passé de 4,9 millions à 8 millions de tonnes ; mais un mouvement plus marqué encore a été constaté à l'Étranger et l'on doit se féliciter d'avoir pu éviter le chômage partiel qui sévit en Allemagne et en Belgique. Une diminution de 5 millions de tonnes dans les importations a

permis de compenser en grande partie la baisse de la consommation due à l'emploi d'autres sources d'énergie pour le chauffage domestique, les transports ferroviaires et la production d'électricité, ainsi qu'à la réduction des besoins dans certaines industries. Toutefois, la situation relativement favorable des houillères françaises se trouverait sans doute menacée si la crise qui se manifeste dans d'autres pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier n'était pas rapidement conjurée.

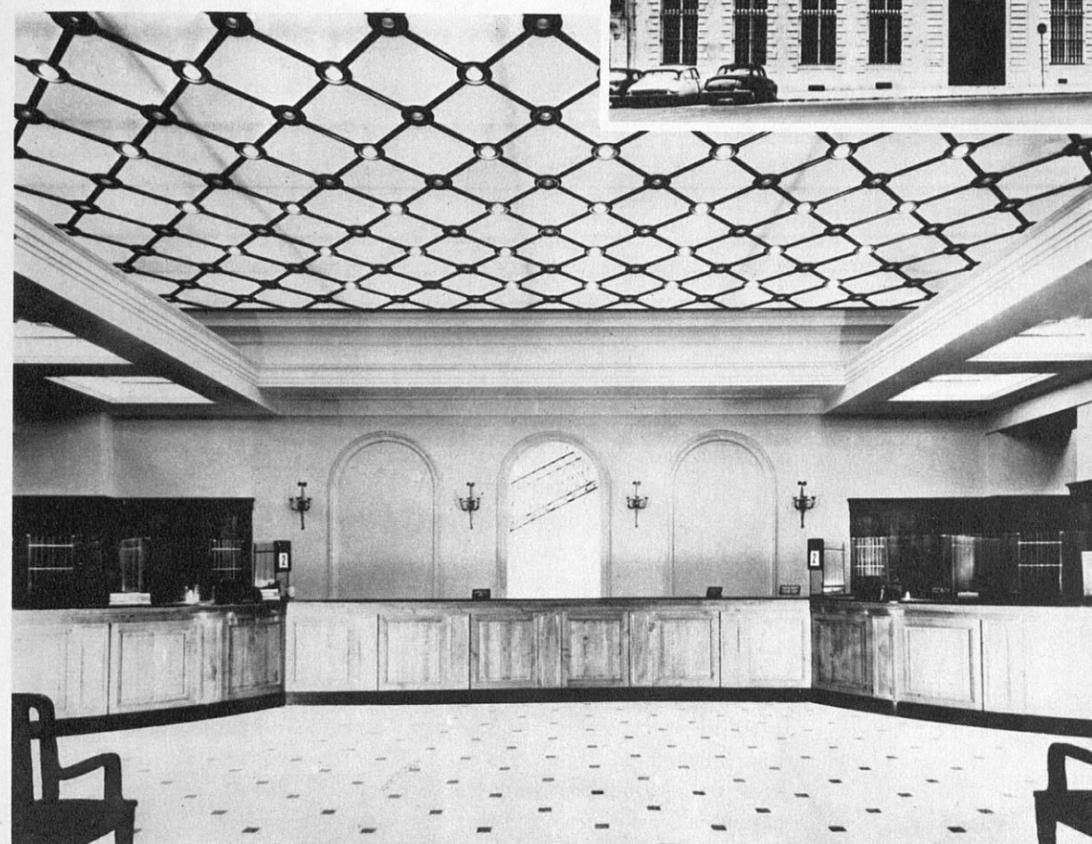
L'excellente hydraulicité a permis de satisfaire une consommation d'électricité en progrès de 9%, tout en diminuant le recours à l'énergie thermique. Néanmoins, ce développement remarquable pourrait se trouver arrêté dans quelques années si les investissements affectés à la construction des barrages étaient maintenus à un chiffre aussi bas qu'en 1958. La nécessité de relever ce niveau est la justification des mesures qui viennent d'être prises pour accroître la marge d'autofinancement des producteurs d'électricité et de gaz : relèvement de tarifs et extension de la taxe à la valeur ajoutée à toutes les formes d'énergie. En dépit des hausses de prix qui en résultent, ces décisions jouent dans un sens favorable au développement de l'industrie française.

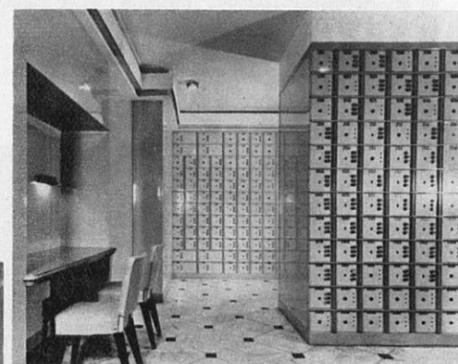
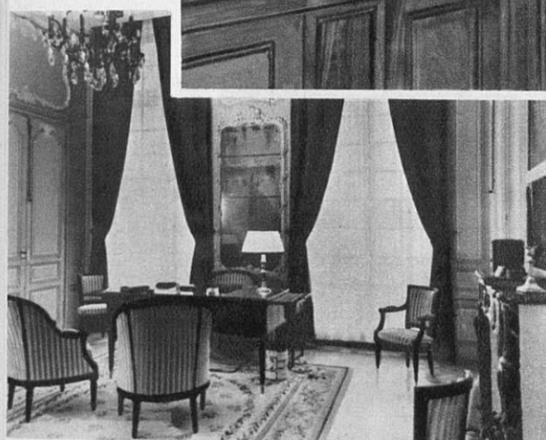


Les différents secteurs de l'industrie ont très inégalement ressenti les effets de l'évolution de la conjoncture. Les deux préoccupations majeures qui se sont trouvées associées en 1958 dans l'esprit des chefs d'entreprise : crainte d'un fléchissement d'activité et souci de se préparer à affronter la concurrence internationale, sont devenues plus pressantes. L'élimination du pouvoir d'achat excédentaire et la résorption de notre déficit extérieur, associées à la poursuite de l'expansion, impliquent une modification profonde des conditions de l'équilibre économique. D'une part, les entrepreneurs français auront à rechercher des commandes étrangères pour écouler les produits devenus disponibles. D'autre part, une plus grande partie du revenu national devra être épargnée, afin que soit augmentée la part, insuffisante jusqu'à présent, affectée aux investissements. Les industries qui s'adapteront le plus rapidement au nouvel état du marché seront donc celles qui sont en mesure d'accroître leurs exportations et, parmi les entreprises productrices de biens d'équipement, celles qui peuvent supporter la compétition internationale. Les problèmes que pose la modernisation des industries d'équipement retiendront certainement l'attention des Pouvoirs Publics. Mais les solutions ne peuvent être prochaines. Dans le présent, la conquête de nouveaux débouchés extérieurs apparaît comme le moyen le plus sûr de lutter contre une récession.

Les productions françaises de minerai de fer et d'acier, intégrées depuis plusieurs années déjà dans un marché commun européen, y occupent une position favorable. L'extraction de minerai de fer, accusant encore un léger progrès, a atteint près de 60 millions de tonnes, dont 15 millions ont été exportées. Quant à la production d'acier, elle a augmenté, en France, de 3,5% en 1958, alors qu'elle diminuait de 5% en Belgique et de 7% en Allemagne. Sur un total de 14,6 millions de tonnes, les exportations n'ont absorbé que 4,7 millions de tonnes, soit le même chiffre qu'en 1957, mais elle sont appelées à un grand développement, car depuis quelques mois la demande diminue sur le marché intérieur tandis que les commandes à l'exportation deviennent plus nombreuses. Pour la plupart des qualités, l'acier français est maintenant le moins cher d'Europe malgré les hausses intervenues depuis le début de l'année. Il en est de même, d'ailleurs, pour l'aluminium, dont les ventes à l'Étranger ont presque triplé durant les derniers mois de 1958 par rapport aux mois correspondants de 1957.

B O R D E A U X





B O R D E A U X

L'industrie automobile, dont la production est en hausse de près de 20%, malgré la réduction de la demande intérieure en fin d'année, a réussi à exporter un tiers de ses fabrications, soit 355.000 véhicules, contre 252.000 en 1957. Au contraire, l'industrie des motocycles a subi une crise extrêmement violente, la production baissant de 50 à 70% pour certaines catégories de machines. Les restrictions de crédit ne peuvent suffire à expliquer un mouvement de cette ampleur, imputable sans doute, pour partie, à une saturation du marché. La production n'a pas augmenté pour les véhicules industriels, ni pour de nombreux biens d'équipement, dont la demande a diminué en France au cours de 1958. Les industries de la fonderie et des machines-outils ont souffert aussi de cette baisse des achats.

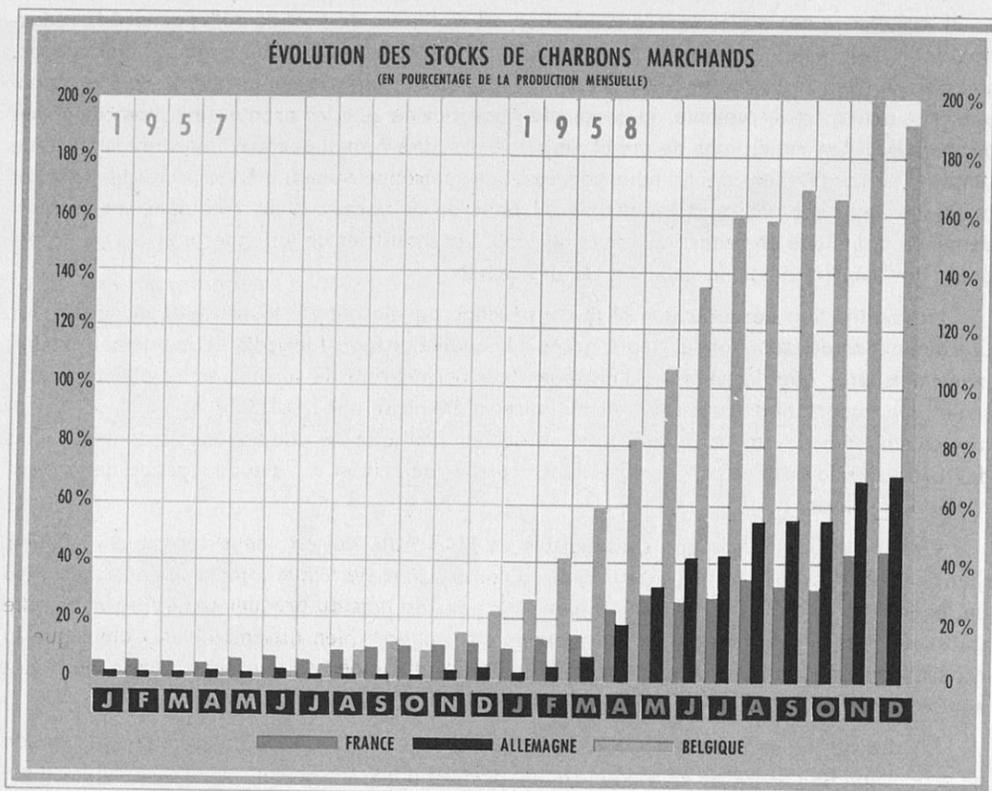
La construction aéronautique et la construction navale ont été toutes deux menacées par une diminution des commandes, mais, grâce à la qualité de leurs fabrications, ces deux branches peuvent espérer que des ventes à l'Étranger leur permettront de surmonter les difficultés présentes. Un important marché d'avions militaires a été passé par l'O.T.A.N. à la France. Quant aux commandes de navires, moins nombreuses en 1958 que les annulations de contrats, elles devraient être favorisées par les conditions actuelles de prix et la valeur reconnue de la construction française.

C'est aussi une commande considérable de l'O.T.A.N. qui est venue récemment stimuler l'industrie électronique française. Au total, la construction électrique a marqué encore en 1958 un léger progrès (5% environ), dû uniquement aux résultats du premier semestre ; mais cette statistique d'ensemble recouvre des situations particulières bien dissemblables : alors que la production demeurait élevée pour certains matériels d'équipement, on enregistrait une baisse notable des ventes d'appareils électrodomestiques.

L'industrie chimique a encore bénéficié d'une année très favorable, avec une augmentation de production de l'ordre de 15% en moyenne. L'effort d'investissement a été poursuivi, particulièrement dans le domaine de la pétrochimie. Toutefois, l'expansion tendait à se ralentir en fin d'année, et la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs fait craindre pour quelque temps un recul de la production d'engrais.

Les industries qui s'adressent surtout à la clientèle privée ont été aux prises pour la plupart, en 1958, avec certaines difficultés. Il en a été ainsi, notamment, dans quelques secteurs de la construction mécanique et électrique, et dans les industries du textile ou du cuir. Les ventes de chaussures ont accusé une baisse sensible. Les ventes de vêtements ont diminué dans une moindre proportion, mais le marasme des affaires a contraint bien des entreprises à réduire leurs horaires de travail. L'industrie lainière semble avoir été la plus touchée, la baisse de la production atteignant 5% dans les tissages, 7% dans les filatures de cardés et 17% dans les filatures de peignés. Pour les cotonnades, la mévente a été moins accentuée, car la crise s'est surtout fait sentir au cours du second semestre. Seules l'industrie du jute et celle des textiles artificiels sont parvenues à augmenter un peu leur production. La seconde le doit surtout à un développement de 18% de ses exportations de rayonne et de 57% de ses exportations de fibranne. Cette remarquable réussite doit servir d'exemple. Sans doute, les producteurs d'articles de coton ou de laine se heurtent à une forte concurrence étrangère, mais la dévaluation rend possible une baisse des prix à l'exportation. En outre, le goût et l'imagination du fabricant peuvent être dans cette lutte une arme décisive.

Au premier rang des industries qui vont se trouver favorisées par la politique d'investissement et dont l'activité doit soutenir les autres branches de l'économie, se place la construction. Le nombre de logements terminés en 1958 a été d'environ 290.000, comme l'année précédente.



La légère diminution des mises en chantier répondait surtout à la nécessité d'éviter une trop grande dispersion des efforts et d'accélérer la réalisation des travaux en cours. Elle ne devrait être que momentanée, eu égard à l'augmentation prévue des investissements publics et privés. L'orientation de l'épargne des particuliers vers le secteur immobilier pourrait donner à la construction une impulsion nouvelle : la création des sociétés conventionnées qui consacrent leur activité à la construction de logements destinés à la location, ainsi que le relèvement progressif des loyers, faciliteront cet essor.



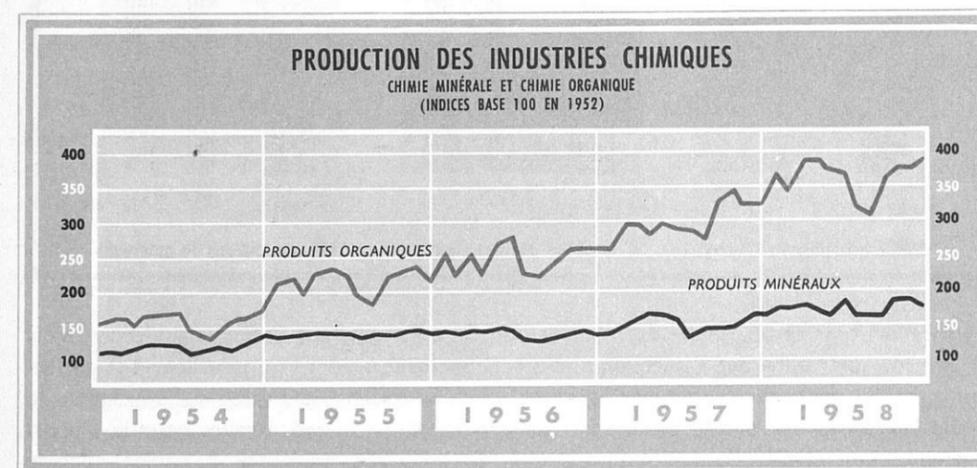
L'agriculture aborde dans des conditions assez difficiles la période d'austérité qui forme le premier temps d'une expérience de stabilisation monétaire. Ayant poursuivi, pendant quelques années, un sérieux effort d'équipement, elle a à supporter le poids d'un endettement qui atteint maintenant 1.400 milliards. Le revenu agricole avait augmenté de 20% durant la campagne 1957-1958 grâce surtout à la bonne récolte de blé de 1957 et à la hausse du vin. Il tend à diminuer depuis le second semestre de 1958. Les prix à la production de la viande et du vin sont en baisse. Les réductions de subventions et la hausse des prix industriels ont alourdi les coûts d'exploitation. Mais, surtout, les intempéries ont gravement affecté, l'an passé, les rendements de l'ensemble des récoltes et ont nui, en même temps, à leur qualité.

La récolte du blé n'a été que de 96 millions de quintaux, soit une diminution de 14%, très supérieure à celle des emblavements. Aussi les exportations, qui avaient atteint 21 millions de quintaux en 1957-1958, seront-elles très réduites pour cette campagne. En outre, la proportion de blés dépréciés pour insuffisance de qualité a été si forte que les producteurs n'ont pu généralement bénéficier de la nouvelle hausse des prix de campagne. Les récoltes de céréales secondaires ont continué d'augmenter, mais dans des proportions assez modérées. Des importations d'orge et de maïs seront encore nécessaires cette année.

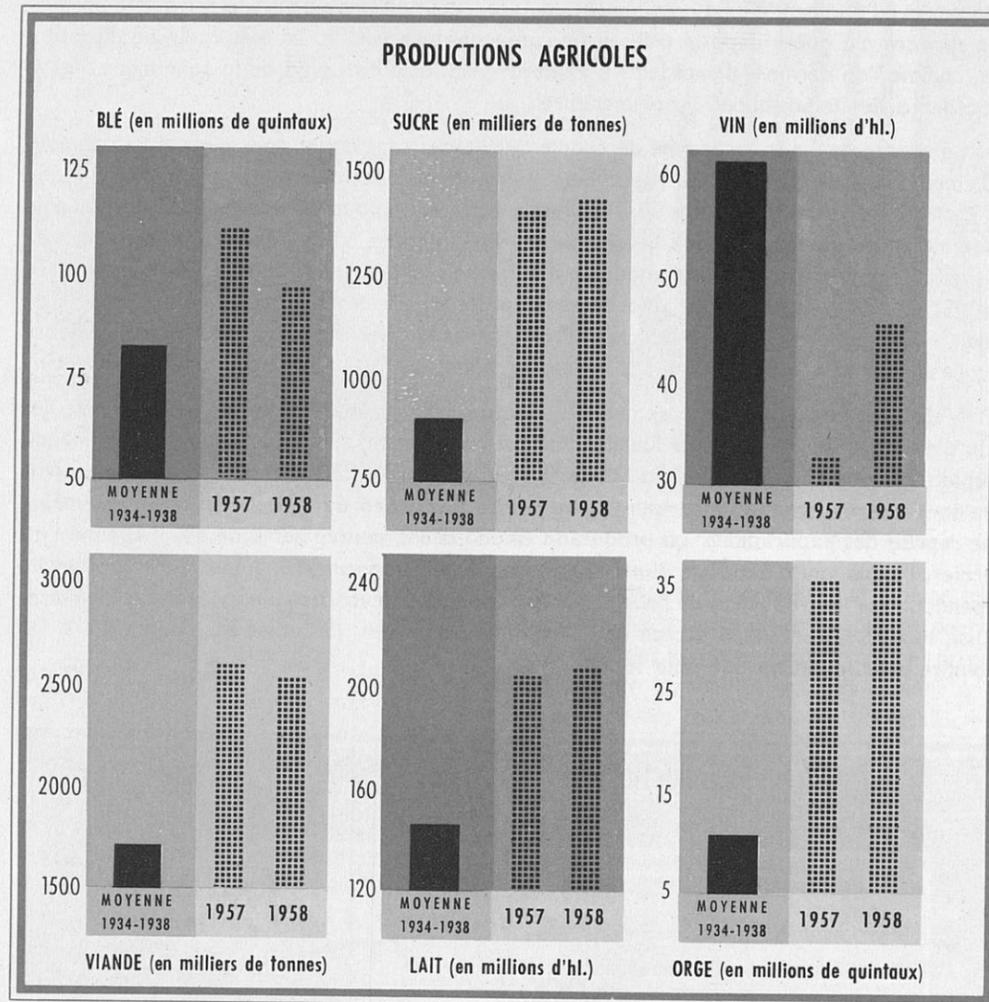
La production de betteraves s'est accrue de 15% grâce à l'extension des surfaces emblavées et à l'augmentation du rendement, mais la teneur en sucre a été si basse que la production sucrière n'a guère dépassé celle de la campagne précédente. La Métropole ne disposant pas, comme l'an dernier, d'excédents à exporter vers les autres pays de la zone franc, devra procéder à des importations supplémentaires.

La récolte de vin a encore été décevante. Meilleure, sans doute, que la récolte exceptionnellement faible de 1957, elle est restée bien inférieure à la normale puisqu'elle n'a atteint que 46,1 millions d'hectolitres contre 55,7 millions en moyenne pour les années 1952 à 1956. Elle pourrait suffire, néanmoins, aux besoins du marché intérieur, ce qui éviterait le recours à de nouvelles importations. La consommation a d'ailleurs fléchi depuis la hausse des prix enregistrée en 1957 et 1958 ; à présent, la taxation restreint les possibilités de répercuter sur les prix de détail la baisse des cours à la production. Pour les vins fins, les effets conjugués d'une meilleure récolte et de la dévaluation du franc devraient entraîner une forte reprise des ventes à l'Étranger.

L'élevage s'est développé : les progrès, encouragés par la politique gouvernementale des prix d'objectif, ont été en outre facilités par l'abondance des fourrages. La reconstitution du cheptel bovin s'est poursuivie et la diminution de la demande de viande, qui s'accuse depuis quelque temps, permet d'escompter, pour 1959, l'équilibre du marché intérieur et même une reprise des exportations. La production de lait a encore augmenté de 5% : comme l'an dernier, l'exploitant a bénéficié d'une majoration de 10% de son prix de vente. On doit noter cependant que la production de beurre tend maintenant à devenir régulièrement excédentaire. Aussi, malgré l'intervention accrue de l'organisme de soutien, la hausse des cours a-t-elle été moindre pour le beurre que pour le lait.



Dans l'ensemble, on peut dire que l'agriculture française a connu, en 1958, une mauvaise année si l'on rapporte les résultats obtenus à ceux que devait permettre l'amélioration constante des méthodes de production. Il faut bien constater aussi la lenteur des progrès dans ce domaine et l'insuffisante productivité du travail agricole. Sans doute, les prix agricoles français, tout en restant supérieurs à ceux des grands pays de culture extensive ou à ceux des petits pays spécialisés dans des productions intensives, sont devenus comparables en moyenne aux prix des pays voisins. Les producteurs n'en tirent cependant pas un profit satisfaisant, ce qui limite la capacité d'expansion de l'agriculture et restreint la possibilité de développer les productions exportables.



Un effort considérable reste donc à faire pour la diffusion des techniques modernes. Mais l'on doit souhaiter aussi que l'orientation plus rationnelle donnée à la production et le perfectionnement des méthodes de commercialisation soient poursuivis sans relâche. La création du Marché Commun n'entraînera pas d'aggravation sérieuse de la concurrence pour la plupart des produits agricoles et elle ouvre, au contraire, des débouchés nouveaux. Il convient donc de

se préparer, dès maintenant, à exploiter les possibilités d'expansion qui nous sont offertes : la modernisation des procédés de stockage et l'organisation des circuits commerciaux comptent parmi les tâches les plus urgentes.



Le resserrement du crédit, qui est resté l'instrument essentiel utilisé dans la lutte contre l'inflation, a limité, comme en 1957, le développement de l'activité bancaire. L'expansion monétaire, très inférieure en valeur réelle à celle de la production, a marqué aussi un ralentissement plus accusé. Pour l'ensemble des moyens de paiement, la hausse ressortait à moins de 10% en début d'année ; elle s'est réduite peu à peu et n'était plus que de 5% durant le second semestre.

La limitation des encours de crédit n'a pas seulement entravé le développement global de la masse monétaire : elle a aussi arrêté momentanément les progrès qui se poursuivaient depuis plusieurs années dans l'extension relative de la monnaie de banque. Cette dernière est, par nature, particulièrement sensible aux alternances d'expansion et de contraction monétaires, et l'on peut penser que les mesures plus libérales prises en matière de crédit au début de l'année 1959 corrigeront ce retard.

Contrastant avec la pénurie de capitaux sur le marché de l'argent à court terme, une relative abondance a été constatée, en 1958, sur le marché financier. Le développement de l'épargne, qui s'est traduit notamment par une augmentation de 12% des dépôts dans les Caisses d'Épargne, contre 7% en 1957, a permis de porter le montant des émissions à 873 milliards contre 692 milliards l'année précédente. L'emprunt 3 1/2% à garantie or, placé au début de l'été, a rapporté à lui seul 293 milliards et a procuré au Fonds de Stabilisation des Changes plus de 150 tonnes d'or. Les banques ont participé activement à ces opérations et sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans le financement des investissements, à mesure que les capitaux privés remplaceront les fonds publics. Leur mission étant d'assurer la mobilisation de l'épargne et de mettre en rapport emprunteurs et prêteurs, il leur appartient de concilier les intérêts de chacun et de régler, avec l'accord des Pouvoirs Publics, les conditions et la cadence des émissions en fonction des possibilités du marché.

La stabilisation des prix, qui ranime la confiance de l'épargne française, et l'alignement des taux de change, qui attire l'investissement étranger, constituent les bases principales d'une politique de soutien du marché financier. Mais celle-ci s'est manifestée aussi par des mesures particulières destinées à encourager l'investissement de l'épargne privée : publication obligatoire de renseignements plus complets sur les sociétés, exonérations fiscales pour les plus-values de cession de titres, diminution des courtages, possibilités plus larges offertes aux étrangers pour opérer sur le marché à terme, autorisation d'exporter des valeurs françaises. Il est à souhaiter qu'un volume d'affaires plus important et plus régulier traité sur le marché français mette Paris en mesure de jouer pleinement son rôle de grande place financière européenne.



Notre activité au cours de l'année 1958 a été dominée par un double souci : limiter le volume global de nos opérations de crédit conformément aux consignes données par les Pouvoirs Publics et aux nécessités de la politique monétaire ; apporter aux entreprises les concours dont elles ne pouvaient se passer pour maintenir leur production et se préparer à la compétition inter-

nationale. Ces préoccupations ont exigé des décisions et des choix souvent difficiles, mais nous pensons être parvenus à concilier de façon satisfaisante ces deux impératifs.

Nous nous sommes efforcés, en particulier, d'améliorer encore la qualité et l'efficacité des services rendus à notre clientèle exportatrice. Notre filiale, la Société pour le Développement International du Commerce et de l'Industrie (INTERCOMI), a pris part à la négociation et à la mise au point, sur les plans administratif et financier, de nombreux marchés avec l'Étranger ; son organisation, son information et son expérience la mettent en mesure d'apporter aux entreprises un concours souvent décisif. En outre, nos Agences et nos filiales à l'Étranger, notre Bureau de représentation de Francfort, au contact direct du marché allemand, et nos services centraux du commerce extérieur, en liaison avec nos Correspondants, se sont attachés à développer la collecte et la diffusion des renseignements commerciaux et des informations générales susceptibles d'intéresser nos clients. Rien ne doit être négligé pour permettre à ceux-ci de mieux connaître les procédures du commerce extérieur et les débouchés que peuvent leur offrir les marchés étrangers.

En Afrique Noire, l'activité de nos Sièges n'a pas été ralentie par les transformations intervenues en 1958 dans la structure politique des différents territoires. Nous avons apporté notre concours traditionnel au financement des campagnes d'importations et d'exportations et poursuivi notre participation au financement des travaux d'intérêt public et d'équipement industriel. En Guinée, sous réserve de quelques adaptations inévitables, notre exploitation se maintient à un niveau convenable.

Aux Antilles, nous sommes intervenus, comme dans le passé, dans le financement des productions locales : sucre, rhum, bananes, ananas.

Au Viet-Nam et au Cambodge, nos Sièges de Saïgon et de Phnom-Penh ont continué à contribuer au financement du commerce intérieur et extérieur de ces pays ; la commercialisation tardive des excédents de riz a cependant ralenti le courant des exportations.

Au cours de l'année 1958, nous avons complété notre réseau d'Extrême-Orient en ouvrant un Bureau de représentation à Hong-Kong, dont l'action, en peu de mois, s'est révélée déjà fort intéressante pour notre Établissement et ses filiales.

Notre Succursale de Sarrebrück, qui a été dotée d'installations très modernes dans des aménagements nouveaux, a fait preuve d'une activité soutenue. Le transfert de nos autres Sièges sarrois à la BANQUE ROEHLING, avec laquelle nos bons rapports ne se démentent pas, est maintenant achevé. Notre présence en Sarre nous permet d'apporter à l'économie locale et aux échanges commerciaux avec la France un concours apprécié.

En Amérique du Sud, nos deux Succursales d'Uruguay et de Colombie, en dépit des difficultés économiques et financières que traversent ces deux pays, ont poursuivi leur exploitation de façon satisfaisante ; le Siège de Montevideo en particulier a vu ses résultats s'accroître.

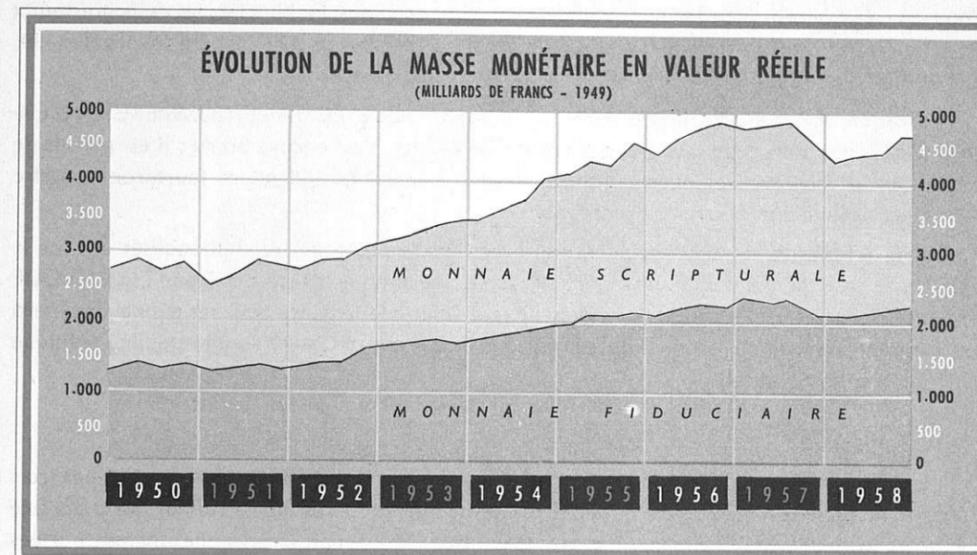


Notre filiale la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a progressé sensiblement au cours de l'année 1958 et ses résultats sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

C'est en Algérie que ses opérations se sont le plus développées. A côté des activités traditionnelles, parmi lesquelles l'agriculture occupe toujours une place de choix, les travaux de

mise en exploitation des gisements pétroliers, poussés avec vigueur, sont venus soutenir et développer l'expansion qu'avait connue l'année 1957. Mais des perspectives encore plus favorables s'offrent à l'Algérie puisque celle-ci pourra bientôt disposer, avec le gaz saharien, d'une énergie à bon marché en quantité considérable. Tout un ensemble d'avantages financiers et sociaux prévus par les Pouvoirs Publics vont accroître l'intérêt que peut présenter pour les industries métropolitaines une implantation en Algérie et favoriser le développement des entreprises qui s'y trouvent déjà.

Au Maroc, malgré des difficultés nombreuses, une certaine stabilité économique a pu être maintenue. Notre filiale en a bénéficié et a réussi à développer ses opérations. Mais la rupture de la parité monétaire avec le franc français a, dans les derniers jours de l'année, posé, en termes nouveaux, le problème de l'économie marocaine.



En Tunisie, le dinar, créé au début du mois de Novembre, n'a pas suivi, lui non plus, le repli du franc. L'économie tunisienne, qui avait suscité des inquiétudes au cours de l'année 1958, doit maintenant s'adapter à la nouvelle situation monétaire ; les bonnes récoltes dont elle a bénéficié pourront faciliter cette adaptation.

Au Liban, cinq mois de troubles ont gêné les échanges sans entamer sensiblement la position de la monnaie et les résultats d'exploitation de notre filiale se sont maintenus. Par contre, son activité a été réduite en Syrie, et surtout en Irak, pays qui a connu des remous politiques graves.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) a obtenu cette année encore des résultats très satisfaisants, bien que les conditions économiques dans les territoires où elle est établie n'aient pas toujours été favorables. A Madagascar, le déficit de la balance du commerce extérieur s'est fortement réduit par rapport à 1957, grâce à un accroissement important des exportations traditionnelles : riz, vanille, tabac, girofle, et surtout café. En revanche, l'économie de l'île de La Réunion a été très éprouvée d'abord par la sécheresse, ensuite par des cyclones, qui ont réduit de plus de 20% la production sucrière.

Si le nombre des navires qui ont touché Djibouti en 1958 est plus important qu'en 1957, il n'en demeure pas moins que les exportations sont en diminution. La concurrence faite au

chemin de fer franco-éthiopien par la route d'Addis-Abéba à Assab se répercute de plus en plus sur le trafic du port de Djibouti. L'activité de notre Succursale en a subi les conséquences, aggravées, en outre, par une très mauvaise campagne de café éthiopien, dont les cours depuis deux ans ont baissé de plus de 40%.

Au Mexique, à la faveur de l'expansion économique que connaît actuellement le pays, le BANCO DEL ATLANTICO continue ses progrès ; ceux-ci se sont marqués par l'ouverture d'une nouvelle Agence de quartier et par la prise de contrôle d'une « Financiera », qui ouvre de nouvelles possibilités sur le plan intérieur.

Notre filiale londonienne, la BRITISH AND FRENCH BANK, a réussi à maintenir son activité, malgré l'évolution du marché monétaire et l'augmentation du coût des crédits d'acceptation qui a incité de nombreux clients, français en particulier, à renoncer momentanément à faire appel à Londres pour le financement de leurs importations. En Nigeria, les deux nouveaux Sièges ouverts durant l'exercice, bien que de création récente, se développent favorablement, justifiant les espoirs qu'inspire l'avenir d'un pays en plein essor.

A Bâle, le volume des affaires traitées par la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL, qui a procédé à une augmentation de capital, s'est encore accru ; il est permis de penser que les perspectives qui s'offrent au développement des échanges fourniront à notre filiale l'occasion d'une nouvelle progression.

Enfin, à Téhéran, nous avons participé, avec l'un de nos confrères nationalisés et avec le concours de deux banques d'affaires, à la création d'une banque franco-iranienne : la BANQUE ETEBARATE. Ce nouvel établissement, dont l'exploitation n'est encore qu'à ses débuts, facilitera certainement nos relations économiques avec un pays du Moyen-Orient dont la stabilité politique mérite d'être remarquée.



En 1955, avec l'approbation de la Commission de Contrôle des Banques et comme nos trois confrères nationalisés, nous avons procédé à une augmentation de notre capital qui a été fixé à 4 milliards de francs, tandis que nos réserves inscrites au bilan étaient elles-mêmes portées à 800 millions. Cette opération, réalisée par incorporation de provisions disponibles, répondait à la nécessité d'adapter nos fonds propres au montant des ressources qui nous sont confiées ; constituant un premier pas, elle n'était nullement suffisante, comme nous l'avons alors souligné, pour donner à notre bilan une structure satisfaisante.

A l'heure où nous pouvons espérer un développement sensible de notre commerce extérieur et où va être introduite une unité monétaire plus « lourde », il nous paraît indispensable de procéder à un nouveau relèvement de nos avoirs propres, selon des modalités voisines de celles qui ont été suivies en 1955. Nous proposons donc de porter notre capital au double de son montant actuel, soit à 8 milliards de francs, et nos réserves à F. 1.250.000.000.

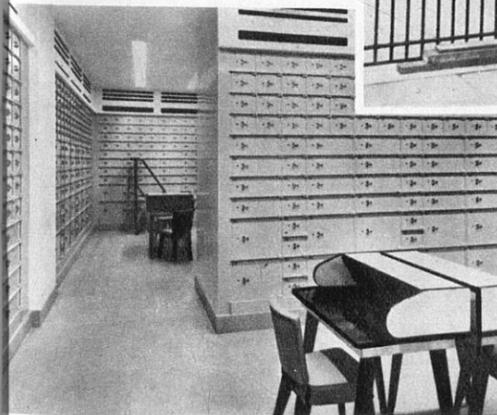


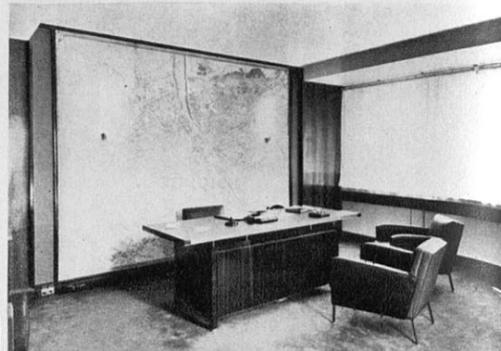
Le bilan que nous soumettons à votre approbation porte la trace des modifications apportées à certains postes en vue de la réalisation de cette opération.

C'est ainsi qu'à l'Actif, l'évaluation du « Portefeuille titres » passe à F. 2.500.000.000 et celles des « Immeubles et Mobilier » à F. 2.000.000.000 (contre, respectivement, F. 1.500.000.000 et F. 1.200.000.000 l'an dernier), par l'effet d'une réévaluation modérée opérée en vertu des



B O U R S E





VILLIERS

dispositions légales visant la révision des bilans. Les plus-values ainsi dégagées ont assuré, à fin 1958, le maintien et même l'augmentation des provisions et amortissements exceptionnels portés en atténuation de ces deux postes au cours des exercices antérieurs. Cette réévaluation affecte aussi, mais dans une moindre mesure, le poste « Banques et Correspondants ».

Son produit a été inscrit, au Passif, à un nouveau poste « Réserves spéciales » où il se cumule avec le montant de provisions disponibles pour former un total de F. 4.317.207.505.

L'augmentation proposée de notre fonds social à 8 milliards de francs sera réalisée, après l'accord définitif de la Commission de Contrôle des Banques, par incorporation au capital actuel d'une somme de 4 milliards de francs provenant du compte « Réserves spéciales » ; le reliquat de ce compte complètera les dotations de l'exercice pour porter le montant total des réserves au chiffre indiqué de F. 1.250.000.000.

Le total du bilan s'élève à F. 562.857.346.462, en augmentation de F. 51.518.923.594 sur celui de l'an dernier.

Les dépôts de la clientèle répartis dans :

— les Comptes courants pour	F.	223.552.211.609
— les Comptes de chèques pour	F.	140.536.975.127
— les Bons et Comptes à échéance fixe pour	F.	63.250.823.005
ressortent au total à	F.	427.340.009.741

contre F. 394.310.358.049 au 31 Décembre 1957.

Parmi les autres comptes créditeurs, les « Comptes exigibles après encaissement » et les « Banques et Correspondants » progressent respectivement de F. 2.129.242.212 et F. 6.422.124.433, tandis que les « Crédeurs divers » sont en régression de F. 2.734.015.620.

Ces ressources nouvelles ont leur contrepartie à l'Actif principalement dans le « Portefeuille effets », en accroissement de F. 24.014.872.845, et dans les « Comptes courants » et les « Avances garanties » à concurrence de F. 14.215.352.563.

Comme les années précédentes, des provisions ou des amortissements complémentaires ont compensé les acquisitions inscrites au cours de l'exercice aux postes « Immeubles et Mobilier » et « Portefeuille titres » ; ce dernier s'est enrichi de plusieurs participations, notamment dans le capital de la BANQUE DE BARCELONNETTE, de la CAISSE D'ESCOMPTE DE TOURNUS, de la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL à Bâle, de la BANQUE ETEBARATE à Téhéran et, à Mexico, du BANCO DEL ATLANTICO et de la SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPORTACIONES E IMPORTACIONES.



Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de F. 442.064.258 contre F. 339.482.856 l'an dernier.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 839.874 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3% sur le prix de rachat des actions (F. 1.254), à raison de F. 37,62 brut par titre, soit	F.	31.596.060
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à	F.	410.468.198
auquel s'ajoute le report antérieur de	F.	80.575.653
Total	F.	491.043.851

Conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir cette somme ainsi qu'il est indiqué ci-après :

— Réserve légale :			
5% de F. 410.468.198.....	F.	20.523.410	
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F. 74,88 brut par titre..	F.	62.889.765	
— Attribution aux actions transférées à l'État d'un montant de	F.	280.000.000	
— Tantièmes au Conseil d'Administration...	F.	5.000.000	
— Réserve extraordinaire	F.	37.269.085	F. 405.682.260
le surplus, soit			<u>F. 85.361.591</u>

étant reporté à nouveau.

Si ces propositions sont acceptées, la somme de F. 112,50 brut attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet, sous déduction des impôts.



A tous les échelons, notre personnel nous a apporté la collaboration efficace à laquelle il nous est, chaque année, agréable de rendre hommage. C'est grâce à la compétence, au dévouement et à l'assiduité de chacun que peuvent être menées à bien les tâches toujours plus complexes qu'imposent le développement de notre Maison et les difficultés accrues de l'activité bancaire. Nos jeunes agents ont suivi avec le même zèle et le même succès que les années précédentes les cours de formation professionnelle organisés à leur intention. Nous avons cherché également, par le renouvellement de réunions d'information et la création de stages d'études nouveaux, à établir une liaison toujours plus étroite entre les cadres et la Direction Générale.

Le Comité Central d'Entreprise, avec lequel nous coopérons dans un esprit de compréhension mutuelle, gère avec succès les œuvres sociales dont il a la charge ; l'accroissement constant du nombre des usagers des colonies de vacances et des restaurants est le meilleur témoignage de la qualité de cette gestion, en même temps que la justification de l'effort que nous soutenons en ce domaine.



Les mandats d'Administrateur de MM. André CRAMOIS et Michel DALLE, qui expiraient à la fin de l'année, ont été renouvelés respectivement par un arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Économiques en date du 16 Décembre 1958 et par un arrêté du Secrétaire d'État aux Affaires Économiques en date du 22 Avril 1959.

Par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Économiques et du Ministre du Travail en date du 7 Mars 1959, M. Claude PORTUGAL a été nommé Administrateur pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} Janvier 1959. M. PORTUGAL a remplacé M. Pierre LECRUBLIER, qui représentait au Conseil depuis 1953 les cadres de notre Établissement et qui a pris sa retraite en 1958 ; nous avons eu la tristesse d'apprendre dernièrement le décès subit de cet ancien collègue, dont la disparition laisse parmi nous d'unanimes et sincères regrets.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1958

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1958, de la mission qui nous a été renouvelée par M. le Ministre des Finances suivant arrêté du 30 Juin 1958.

Comme précédemment, nous avons assisté à certaines opérations d'inventaire au Siège Social, en ce qui concerne plus particulièrement le portefeuille effets et diverses encaisses. Après l'arrêté des écritures, nous avons poursuivi nos vérifications à Paris et dans les Centres Administratifs de province. Le rapport du Conseil d'Administration nous a été régulièrement communiqué : les indications d'ordre comptable dont il fait état n'appellent aucune remarque de notre part.

Les pointages et contrôles auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater l'exacte concordance entre les écritures sociales et les postes du bilan et du compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation.

Le bilan que nous analysons ci-après, présenté sous la forme prescrite par votre Commission, se totalise à F. 562.857.346.462
contre, au 31 Décembre 1957..... F. 511.338.422.868
soit une progression de..... F. 51.518.923.594
dont l'origine s'explique comme suit :

ACTIF

<i>Caisse, Trésors Publics, Banques d'Emission.....</i>	F.	21.451.534.371
contre 19 milliards, en chiffres arrondis; l'accroissement apparaît notamment dans les comptes des banques d'émission des territoires d'outre-mer.		
<i>Banques et Correspondants</i>	F.	43.748.559.538
soit une augmentation de 6.900 millions environ qui porte principalement sur les avoirs en devises, avoirs dont la conversion en francs a été influencée par les nouveaux cours de change.		
<i>Portefeuille effets</i>	F.	363.968.000.832
soit une progression de 24.015 millions ou 7 % qui intéresse surtout les effets commerciaux aussi bien sur l'Étranger que sur la France.		
<i>Coupons</i>	F.	1.017.466.258
contre 1.754 millions. La réduction provient essentiellement de la rubrique « Coupons domiciliés »; elle a une contrepartie au poste « Crédeurs divers » du Passif dans la contraction des « Provisions pour coupons ».		
<i>Comptes courants</i>	F.	90.552.953.397
contre 74.790 millions. Comme précédemment, ce chapitre comprend les avances faites à la clientèle et qui ressortent en augmentation, ainsi que les avances faites aux filiales immobilières et qui marquent une certaine diminution.		

Avances garanties F. 3.461.595.330

L'ensemble des postes qui composent cette rubrique accuse des diminutions dont le total ressort à 1.547 millions.

Avances et débiteurs divers F. 11.570.637.501

contre 13.283 millions. La diminution porte surtout sur les comptes en liaison avec l'activité boursière, ainsi que sur les créances douteuses et litigieuses qui, comme précédemment, sont assorties de provisions ramenant leur solde au chiffre estimé récupérable.

Les *Débiteurs par acceptations* F. 20.996.789.052

marquent une augmentation sensible de 5.074 millions et ont leur contrepartie au Passif dans les « Acceptations à payer ».

Titres.

Ce poste qui, depuis plusieurs années, était maintenu au chiffre de 1.500 millions, les acquisitions de chaque exercice étant compensées par le transfert à ce chapitre de provisions d'égale importance, s'inscrit pour..... F. 2.500.000.000

Le milliard d'augmentation nette qui ressort après compensation des acquisitions de 1958, dans les mêmes conditions que les années précédentes, traduit une réévaluation partielle du Portefeuille.

Les *Comptes d'ordre et Divers* sont de F. 1.589.810.183

contre 2.023 millions. La composition de ce chapitre reste la même que précédemment, c'est-à-dire : dépenses sur travaux en cours d'exécution, loyers d'avance, cautionnements, dépôts de garantie, réescomptes divers, écritures de régularisation, etc.

Dans les mêmes conditions que pour la rubrique Portefeuille titres, le chapitre *Immeubles et Mobilier* passe de 1.200 millions à..... F. 2.000.000.000

par suite de la réévaluation partielle des titres d'une filiale immobilière.

PASSIF

Comptes de chèques F. 140.536.975.127

Comptes courants F. 223.552.211.609

Ces deux chapitres, qui représentent les dépôts de la clientèle, forment un total de 364.089 millions. Ils accusent ainsi, par rapport au chiffre de 1957, une augmentation de 28.266 millions, soit environ 55 % de l'augmentation globale du bilan.

Banques et Correspondants F. 42.925.877.975

Par rapport au bilan précédent, ce poste, qui comprend également les comptes des banques d'émission, ressort en augmentation de 6.422 millions, par suite notamment des cours appliqués, en fin d'année, aux devises converties en francs.

Comptes exigibles après encaissement F. 15.221.100.781

contre 13.091 millions.

Les *Créditeurs divers* reviennent de 39.068 millions à..... F. 36.334.842.334

Tandis que certains soldes qui découlent des opérations de change marquent un accroissement, différentes rubriques de ce chapitre ont été affectées par la réduction des opérations sur titres et par le transfert aux « Réserves spéciales » de provisions disponibles.

Acceptations à payer.

Elles sont la contrepartie exacte des « Débiteurs par acceptations » qui figurent à l'Actif pour..... F. 20.996.789.052

Les *Bons et Comptes à échéances fixe* passant de 58.487 millions à..... F. 63.250.823.005

marquent un accroissement de 4.763 millions.

Avec un total de..... F. 10.323.879.163

les *Comptes d'ordre et Divers* augmentent de 3.128 millions du fait notamment des réescomptes ainsi que de la réévaluation des contrats de change.

Dotées de 49 millions par prélèvement sur les bénéfices de 1957, les *Réserves* ont été portées à..... F. 875.000.000

Le *Capital* est provisoirement inchangé à..... F. 4.000.000.000

Au bilan qui vous est soumis, apparaît une rubrique nouvelle *Réserves spéciales* d'un montant de..... F. 4.317.207.505

constituée par le transfert de provisions auxquelles se sont ajoutées les plus-values dégagées par la réévaluation de certains actifs inscrits aux postes « Banques et Correspondants », « Titres », « Immeubles et Mobilier ».

Les *Résultats* de l'exercice s'élèvent à..... F. 442.064.258

en augmentation de 103 millions sur ceux de 1957. Ils s'entendent après déduction des charges de toute nature et des provisions et amortissements jugés nécessaires.

De ces résultats, il y a lieu de déduire le montant de la répartition garantie aux 839.874 parts bénéficiaires, soit..... F. 31.596.060

Au solde de F. 410.468.198

s'ajoute le report de 1957, de F. 80.575.653

soit un total disponible de F. 491.043.851

L'affectation de cette somme telle qu'elle vous est proposée par le Conseil d'Administration comporte l'attribution d'un intérêt brut de F. 112,50 à chaque part et d'une somme de F. 280.000.000 aux actions transférées à l'État.

Ces propositions n'appellent aucune observation de notre part; en conséquence, nous sommes d'avis, Messieurs, que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 23 Avril 1959

Les Commissaires

agrés par la Cour d'Appel de Paris

S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 10 Juin 1959)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1958

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1958 arrêtés au 31 Décembre 1958 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés, ces comptes comportant la création d'un nouveau poste de réserves intitulé « Réserves spéciales » s'élevant à F. 4.317.207.505 dont F. 2.800.000.000 provenant de réévaluations et F. 1.517.207.505 prélevés sur des provisions devenues disponibles;

— Fixe à F. 112,50 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'État d'une somme totale de F. 280.000.000;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F. 5.000.000 à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

RÉSOLUTION SPÉCIALE

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 10 Juin 1959)

AUGMENTATION DU CAPITAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Conformément aux propositions que lui a soumises le Conseil d'Administration de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, la Commission de Contrôle des Banques décide :

— d'augmenter le capital de ladite banque de 4 milliards de francs, son montant actuel, à 8 milliards de francs au moyen de l'incorporation directe audit capital de la somme de 4 milliards de francs prélevée sur le poste « Réserves spéciales », à concurrence de :

F. 2.800.000.000 sur la réserve spéciale de réévaluation,

F. 1.200.000.000 sur la réserve provenant de provisions devenues disponibles;

— de virer le reliquat du poste « Réserves spéciales » provenant des provisions disponibles, soit F. 317.207.505, au poste général « Réserves » dont le montant se trouve ainsi porté à F. 1.250.000.000 comprenant :

— la Réserve légale pour F. 113.383.684

— la Réserve extraordinaire pour F. 1.136.616.316

La Commission prend acte de ce que l'augmentation de capital de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sera réalisée par l'élévation de F. 10.000 à F. 20.000 de la valeur nominale des 400.000 actions actuellement existantes.

La Commission approuve l'ensemble de ces opérations qui prennent effet du jour de la présente Résolution.

Comme conséquence de ces décisions, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est modifié comme suit :

« Le capital est fixé à 8 milliards de francs; il est représenté par 400.000 actions de 20.000 francs nominal qui sont la propriété de l'État, en vertu de la loi du 2 Décembre 1945 ».

Le reste de l'article sans changement.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1958

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 21.451.534.371	Comptes de chèques	F. 140.536.975.127
Banques et Correspondants ..	F. 43.748.559.538	Comptes courants.....	F. 223.552.211.609
Portefeuille effets	F. 363.968.000.832	Banques et Correspondants ..	F. 42.925.877.975
Coupons	F. 1.017.466.258	Comptes exigibles après encaissement.....	F. 15.221.100.781
Comptes courants	F. 90.552.953.397	Créditeurs divers	F. 36.334.842.334
Avances garanties	F. 3.461.595.330	Acceptations à payer	F. 20.996.789.052
Avances et Débiteurs divers ..	F. 11.570.637.501	Bons et Comptes à échéance fixe	F. 63.250.823.005
Débiteurs par acceptations... F.	20.996.789.052	Comptes d'ordre et Divers ..	F. 10.323.879.163
Titres	F. 2.500.000.000	Réserves spéciales	F. 4.317.207.505
Comptes d'ordre et Divers ..	F. 1.589.810.183	Capital.....	F. 4.000.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 2.000.000.000	Réserves	F. 875.000.000
		Résultats	F. 442.064.258
		Report à nouveau	F. 80.575.653
TOTAL	F. 562.857.346.462	TOTAL	F. 562.857.346.462

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1958

APRÈS RÉPARTITION ET AUGMENTATION DE CAPITAL

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	F. 21.451.534.371	Comptes de chèques	F. 140.536.975.127
Banques et Correspondants ..	F. 43.748.559.538	Comptes courants.....	F. 223.552.211.609
Portefeuille effets	F. 363.968.000.832	Banques et Correspondants ..	F. 42.925.877.975
Coupons	F. 1.017.466.258	Comptes exigibles après encaissement.....	F. 15.221.100.781
Comptes courants.....	F. 90.552.953.397	Créditeurs divers	F. 36.714.328.159
Avances garanties	F. 3.461.595.330	Acceptations à payer	F. 20.996.789.052
Avances et Débiteurs divers..	F. 11.570.637.501	Bons et Comptes à échéance fixe	F. 63.250.823.005
Débiteurs par acceptations ..	F. 20.996.789.052	Comptes d'ordre et Divers ...	F. 10.323.879.163
Titres	F. 2.500.000.000	Capital.....	F. 8.000.000.000
Comptes d'ordre et Divers ..	F. 1.589.810.183	Réserves.....	F. 1.250.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 2.000.000.000	Report à nouveau	F. 85.361.591
TOTAL	F. 562.857.346.462	TOTAL	F. 562.857.346.462

Capital élevé à F. 8.000.000.000 par incorporation de réserves et Réserves fixées à F. 1.250.000.000 conformément à la décision de la Commission de Contrôle des Banques en date du 10 Juin 1959.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1958

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F.	144.299.032.411
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F.	120.040.457.970
Ouvertures de crédits confirmés. F.	6.339.331.140

DÉBIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F. 31.596.060
Solde disponible	F. 491.043.851
ainsi réparti :	
Réserve légale	F. 20.523.410
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires.....	F. 62.889.765
Attribution aux actions transférées à l'État.....	F. 280.000.000
Tantièmes au Conseil d'Administration.....	F. 5.000.000
Réserve extraordinaire ...	F. 37.269.085
Report à nouveau	F. 85.361.591
	F. 491.043.851
TOTAL	F. 522.639.911

CRÉDIT	
Report antérieur.....	F. 80.575.653
Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	F. 442.064.258
TOTAL	F. 522.639.911

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F.	144.299.032.411
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 120.040.457.970
Ouvertures de crédits confirmés. F.	6.339.331.140

